

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 25 MARS 2024 – 19 HEURES 30

### ORDRE DU JOUR

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

#### MOT DE LA MAIRESSE

2.

#### RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

4.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5.

#### CONSEIL MUNICIPAL

6. Séance ordinaire du conseil – 26 février 2024 – séance extraordinaire du conseil – 5 mars 2024 – procès-verbaux – approbation

#### CONSULTATION PUBLIQUE

7. *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101* – assemblée publique de consultation

8. *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101* – second projet – adoption

#### DIRECTION GÉNÉRALE

9. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 – rapport annuel d'activités – an 7 – 2023 – adoption

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

10. Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil – SFCP local 4750 – lettres d'entente 2023-11 et 2024-01 – autorisation de signature

11. Direction des loisirs, culture et vie communautaire – poste de commis spécialisé aux loisirs – remplacement – embauche

12. Direction générale - Service des communications et relations avec le citoyen – poste de conseiller en communication – remplacement – embauche

---

## DIRECTION DE L'URBANISME

---

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2023-9126) – 245 à 257, rue Duvernay et 210 à 214, rue Brébeuf – affichage – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9013) – 225, rue Hubert – revêtement extérieur – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9014) – 260, rue Serge-Pepin – affichage – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9019) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – revêtements extérieurs – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2024-9021) – 170, rue Richelieu – porte et fenêtres – approbation
18. Projet de lotissement – 2168, rue Richelieu – exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
19. Projet de lotissement – lot 5 129 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
20. Fondation de la Faune du Québec – programme Agir pour la Faune – demande d'aide financière – autorisation de dépôt
21. Développement immobilier – secteur au nord des Bourgs de la Capitale – définition finale des balises d'aménagement – octroi de contrat

---

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

---

22. *Règlement 1670-11-2024 modifiant les dispositions pénales relatives à l'abattage illégal d'arbres* – projet – adoption
23. *Règlement 1670-11-2024 modifiant les dispositions pénales relatives à l'abattage illégal d'arbres* – avis de motion
24. *Règlement 1802-00-2024 établissant un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel* – adoption
25. *Règlement 1805-00-2024 abrogeant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux* – adoption
26. *Règlement 1806-00-2024 décrétant une dépense de 7 630 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ pour l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures* – adoption
27. *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités* – adoption
28. Union des municipalités du Québec (UMQ) – assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables – 2024-2029 – regroupement d'achat – adhésion

---

## DIRECTION DES FINANCES

---

29. Transferts budgétaires – approbation
30. Location d'autobus avec conducteur pour les sorties du camp de jour – 2024 – projet 24LCVC78 – octroi de contrat
31. Travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc – projet 24HM60 – rapport de recommandation et octroi de contrat
32. Surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au public – projet 24LCVC03 – rapport de recommandation et octroi de contrat
33. Fourniture et livraison de terre – année 2024 – projet 24PA36 – rapport de recommandation et octroi de contrat
34. Boisé Louis-Philippe-Vézina – conception, fourniture et installation d'un parcours lumineux – projet 202316 (23G001) – rejet des soumissions

---

## DIRECTION DU GÉNIE

---

---

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

---

**DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

- 35. Activités de la Fête Nationale – 23 juin 2024 – fermeture de rues – autorisation
- 36. Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec – demande d'aide financière – autorisation de dépôt

**CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

- 37. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des déboursés – période du 23 février au 21 mars 2024
  - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2024
  - c) Listes des employés embauchés – 13 mars 2024
  - d) Trésorière d'élection – rapport d'activités – année 2023

**SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

- 38. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participations et subventions
- 39. Semaine de l'action bénévole – 14 au 20 avril 2024 – proclamation
- 40. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2024 – proclamation

**VARIA**

---

41.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

42.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

43.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

44.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 MARS 2024 – 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 25 mars 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :  
Monsieur Michaël Tremblay, directeur général  
Madame Marilyn Tremblay, greffière

Est absente :  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

#### **2. MOT DE LA MAIRESSE**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### **3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2024**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

---

**2024-03-90**

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-91**

**6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 26 FÉVRIER 2024 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL – 5 MARS 2024 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 26 février 2024 et extraordinaire du conseil du 5 mars 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-92**

**7. RÈGLEMENT 1667-119-2024 MODIFIANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-101 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-119-2024.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage 5815 – Établissement avec salle de réception ou de banquet dans la zone H-101 et de contingenter cet usage à un seul dans la zone. Il s'applique à la zone H-101 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

---

**2024-03-93**

**8. RÈGLEMENT 1667-119-2024 MODIFIANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-101 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le second projet du *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2024-03-94**

**9. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2017-2022 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS – AN 7 – 2023 – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022, lequel est toujours en vigueur pour une année transitoire supplémentaire;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la RISIVR ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la RISIVR;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT que la RISIVR a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 7 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023) pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 7 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour la partie concernant Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-95**

**10. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL – SCFP LOCAL 4750 – LETTRES D'ENTENTE 2023-11 ET 2024-01 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

CONSIDÉRANT les lettres d'entente 2023-11 et 2024-01 négociées avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil – SCFP, local 4750;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la Directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer les lettres d'entente 2023-11 et 2024-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-96**

### **11. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ AUX LOISIRS – REMPLACEMENT – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'embaucher temporairement madame Fili Fortin-Viens au poste de commis spécialisée aux loisirs au sein de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire et ce, à compter du 2 avril 2024, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-97**

### **12. DIRECTION GÉNÉRALE - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN – POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION – REMPLACEMENT – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'embaucher temporairement monsieur Alex Brodeur à titre de conseiller en communication au Service des communications et relations avec le citoyen au sein de la Direction générale, à compter du 2 avril 2024, selon la classe 10 de l'annexe A du *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, au salaire annuel de 86 521 \$, correspondant à l'échelon 5.

Monsieur Brodeur bénéficie de trois semaines de vacances pour l'année 2024 et des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-98**

### **13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9126) – 245 À 257, RUE DUVERNAY ET 210 À 214, RUE BRÉBEUF – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/03/24 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9126 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre un projet d'affichage d'ensemble pour tous les établissements du bâtiment principal, au 245 à 257, rue Duvernay et 210 à 214, rue Brébeuf, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-99**

#### **14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9013) – 225, RUE HUBERT – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/03/25 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9013 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre le remplacement partiel du revêtement extérieur de maçonnerie du bâtiment principal au 225, rue Hubert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-100**

#### **15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9014) – 260, RUE SERGE-PEPIN – AFFICHAGE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/03/26 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9014 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne posée à plat sur le bâtiment pour le commerce *Clinique vétérinaire de la Rive* au 260, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-101**

### **16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9019) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/03/27 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9019 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre des travaux de rénovation du magasin Canadian Tire, incluant la modification et le remplacement des revêtements extérieurs du bâtiment principal au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-102**

### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9021) – 170, RUE RICHELIEU – PORTE ET FENÊTRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/03/28 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9021 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre le remplacement de six fenêtres et d'une porte extérieure au 170, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-103**

#### **18. PROJET DE LOTISSEMENT – 2168, RUE RICHELIEU – EXIGENCE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale doit avoir lieu la propriété sise au 2168, rue Richelieu, lots 4 626 198, 4 629 462 et 4 626 129 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que cette opération est assujettie, en vertu du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à une contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels qui doit être versée à la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite contribution représente 10 % de la valeur ou superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur le type de contribution à effectuer, soit foncière ou monétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'exiger des propriétaires de verser une somme égale à 10 % de la valeur du site à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-104**

#### **19. PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 5 129 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – EXIGENCE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier à venir au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'y acquérir un terrain afin de le céder ultérieurement au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) en vue de la construction d'une nouvelle école primaire conformément à l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., chapitre I-13.3);

CONSIDÉRANT qu'une opération cadastrale doit avoir lieu;

CONSIDÉRANT que cette opération est assujettie, en vertu du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à une contribution pour fin de parcs, terrains de jeux et espaces naturels qui doit être versée à la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil doit statuer sur le type de contribution à effectuer, soit foncière ou monétaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'exiger des propriétaires de céder gratuitement à la Ville un ou plusieurs immeubles lui appartenant sur le site illustré au plan projet de lotissement préparé le 16 mai 2023 par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, portant le numéro 59117 de ses minutes à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

D'abroger la résolution 2023-12-549.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-105**

### **20. FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PROGRAMME AGIR POUR LA FAUNE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le programme *AGIR pour la faune* de la Fondation de la Faune du Québec offre une aide financière aux initiatives de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques qui cadrent avec la mission de la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT que le Boisé Simonne-Monet ainsi que le boisé adjacent à l'immeuble Laurier dans le Parc naturel des Trente Arpents sont deux boisés victimes d'importants problèmes d'envahissement d'agrite du frêne et de nerprun, ce qui a significativement réduit la qualité des milieux;

CONSIDÉRANT que la Ville désire octroyer un mandat pour la conception de plans et devis d'aménagement afin de l'appuyer dans sa recherche de solutions pour l'aménagement de ces boisés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *AGIR pour la faune* correspondant à 50 % du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du programme *AGIR pour la faune* pour le projet de conception de plans et devis d'aménagement pour le Boisé Simonne-Monet et pour le boisé adjacent à l'immeuble Laurier dans le Parc naturel des Trente Arpents.

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, à signer tout document à cet effet.

La Ville de Beloeil s'engage à fournir le soutien technique ainsi que les ressources financières provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité, qui seront nécessaires à la réalisation des mandats décrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-106**

### **21. DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER – SECTEUR AU NORD DES BOURGS DE LA CAPITALE – DÉFINITION FINALE DES BALISES D'AMÉNAGEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'un plan directeur d'aménagement a été élaboré en 2022 pour le développement immobilier du secteur au nord des Bourgs de la Capitale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bonifier ce plan directeur par la définition finale des balises d'aménagement préalable à la rédaction d'un outil réglementaire, soit un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 105 700 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat à la firme Atelier Pierre Thibault pour la définition finale des balises d'aménagement sur la base des prix forfaitaires, pour un montant total estimé de 80 000 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-107**

#### **22. RÈGLEMENT 1670-11-2024 MODIFIANT LES DISPOSITIONS PÉNALES RELATIVES À L'ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1670-11-2024 modifiant les dispositions pénales relatives à l'abattage illégal d'arbres*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 avril 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-108**

#### **23. RÈGLEMENT 1670-11-2024 MODIFIANT LES DISPOSITIONS PÉNALES RELATIVES À L'ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbre prévues au *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* afin de les arrimer aux nouvelles peines prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

#### **2024-03-109**

#### **24. RÈGLEMENT 1802-00-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PARTICIPATION À UN ÉVÈNEMENT SPORTIF OU CULTUREL – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1802-00-2024 établissant un programme d'aide financière pour la participation à un événement sportif ou culturel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-110**

**25. RÈGLEMENT 1805-00-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter le *Règlement 1805-00-2024 abrogeant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-111**

**26. RÈGLEMENT 1806-00-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 630 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 800 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1806-00-2024 décrétant une dépense de 7 630 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ pour l'acquisition de terrains et la construction d'infrastructures.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-112**

**27. RÈGLEMENT 1807-00-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter le *Règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-113**

**28. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES – 2024-2029 – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION**

---

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* la Ville de Beloeil souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

D'autoriser la mairesse, ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée *Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables*, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-114**

### **29. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT les demandes de transferts budgétaires des directions de la Ville pour la période du 13 février au 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par la *Politique de suivi et de contrôle budgétaires* adoptée par le conseil le 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que tous les transferts budgétaires affectant les activités d'investissement doivent être approuvés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'approuver les transferts budgétaires affectant les activités d'investissement pour la période du 13 février au 11 mars 2024 au montant total de 20 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-115**

### **30. LOCATION D'AUTOBUS AVEC CONDUCTEUR POUR LES SORTIES DU CAMP DE JOUR – 2024 – PROJET 24LCVC78 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la location d'autobus avec conducteur pour les sorties du camp de jour pour l'été 2024, projet 24LCVC78;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| 1. Les Autobus Robert Ltée | 51 307,59 \$ |
| 2. Autobus Rive-Sud inc.   | 53 664,58 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour la location d'autobus avec conducteur pour les sorties du camp de jour pour l'été 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Autobus Robert Ltée, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 24 février 2024, pour la saison estivale 2024, soit du 25 juin au 15 août, pour un montant total estimé de 51 307,59 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-116**

### **31. TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC – PROJET 24HM60 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, projet 24HM60;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Hydra-Spec inc.	38 338,41 \$
2. SIMO Management inc.	50 441,56 \$
3. Nordikeau inc.	61 931,28 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hydra-Spec inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 26 février 2024, pour un montant total de 38 338,41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **2024-03-117**

### **32. SURVEILLANCE DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET AUTRES ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC – PROJET 24LCVC03 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au public, projet 24LCVC03;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. COD3 Corporation	30 580,50 \$
2. Spartan Groupe Sécurité Inc.	36 519,54 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'octroyer un contrat pour la surveillance dans les parcs municipaux et autres endroits accessibles au plus bas soumissionnaire conforme, soit COD3 Corporation, sur la base des taux horaires apparaissant au bordereau de prix daté du 15 février 2024, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 30 580,50 \$, taxes incluses.

De nommer les employés titulaires d'un permis valide du Bureau de la Sécurité privée chez COD3 Corporation, à titre de personnes légalement autorisées pour l'application des dispositions du règlement général et du règlement de circulation et stationnement de la Ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-118**

**33. FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE – ANNÉE 2024 – PROJET 24PA36 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et livraison de terre pour l'année 2024, projet 24PA36;

CONSIDÉRANT que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

Liste des soumissionnaires	Prix soumissionné par lot – taxes incluses
<b>Lot 1 – terre à potager</b>	
Jean-Paul Trudeau et fils Ltée	12 670,25 \$
Patrick Archambault Transport inc	15 291,68 \$
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	19 402,95 \$
<b>Lot 2 – terre mélangée</b>	
Jean-Paul Trudeau et fils Ltée	9 657,90 \$
Patrick Archambault Transport inc	12 072,38 \$
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	14 583,43 \$
<b>Lot 3 – terre 60/40</b>	
Patrick Archambault Transport inc	9 657,90 \$
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	12 300,03 \$
<b>Lot 4 – compost</b>	
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	6 572,72 \$
Patrick Archambault Transport inc	6 875,51 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison de terre, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit:

1. J.P. Trudeau et Fils Ltée pour la terre à potager et la terre mélangée au montant de 22 328,15 \$, taxes incluses;
2. Patrick Archambault Transport inc. pour la terre 60-40 au montant de 9 657,90 \$, taxes incluses;
3. Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour le compost au montant de 6 572,72 \$, taxes incluses;

Pour un montant total estimé de 38 558,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-119**

**34. BOISÉ LOUIS-PHILIPPE-VÉZINA – CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN PARCOURS LUMINEUX – PROJET 202316 (23G001) – REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la conception, la fourniture et l'installation d'un parcours lumineux au Boisé Louis-Philippe Vézina, projet 202316 (23G001);

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires se sont procuré les documents et que deux ont déposé chacun deux concepts tel qu'autorisé;

CONSIDÉRANT qu'un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal par la résolution 2024-01-21;



CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des concepts proposés, le conseil considère que le rapport qualité-prix des concepts soumis n'est pas avantageux pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

De rejeter toutes les soumissions reçues pour le projet de conception, fourniture et installation d'un parcours lumineux au Boisé Louis-Philippe Vézina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2024-03-120**

#### **35. ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2024 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que des activités se tiendront dans le Vieux-Beloeil le 23 juin prochain à l'occasion de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser l'espace et rendre le site plus sécuritaire pour les spectateurs et les piétons il y a lieu de procéder à des fermetures de rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'autoriser la fermeture des rues suivantes, de 18 h 30 à 23 h, le 23 juin 2024 :

- Rue Richelieu entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Bourgeois;
- Rue Saint-Matthieu entre les rues Monseigneur-De Laval et Richelieu;
- Rue Laurier entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Matthieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **2024-03-121**

#### **36. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT**

CONSIDÉRANT que le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec* permet d'apporter un appui aux organismes responsables de l'organisation de ces célébrations;

CONSIDÉRANT que la Ville adhère à ce programme depuis plus de 20 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec*.

D'autoriser Mélanie Borduas-St-Pierre, coordonnatrice aux loisirs à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-122**

**37. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 23 février au 21 mars 2024
- b) Direction de l’urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2024
- c) Liste des employés embauchés – 13 mars 2024
- d) Trésorière d’élection – rapport d’activités – année 2023

**2024-03-123**

**38. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

- 1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle / Trouble du spectre de l’autisme (AVRDI / TSA) – souper-spaghetti – 23 mars 2024 3 participations à 25 \$ chacune
- 2. D’autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Ringuette Vallée du Richelieu – participation à l'organisation du Championnat Provincial de Ringuette – 29 au 31 mars 2024 500 \$
  - b) Les Jeunes voix du Cœur – organisation d'un camp musical et concert avec chorégraphe 500 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-124**

**39. SEMAINE DE L’ACTION BÉNÉVOLE – 14 AU 20 AVRIL 2024 – PROCLAMATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De proclamer la semaine du 14 au 20 avril 2024 Semaine de l’action bénévole dont le thème sera *Bénévolat, c’est brillant!* et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les bénévoles qui œuvrent dans la région.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2024-03-125**

**40. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2024 – PROCLAMATION**

---

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés* de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **41. VARIA**

---

#### **42. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

#### **43. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

#### **2024-03-126**

#### **44. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 13;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 25 mars 2024.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024 dans les délais prescrits et que j'en approuve le contenu.

---

NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 22 avril 2024.

---

NADINE VIAU, mairesse  
Présidente d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière